

/D
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 84-96 du 20 Février 1984

chargeant le Camarade Adolphe BIAOU,
Ministre du Travail et des Affaires
Sociales de l'intérim du Camarade
Gratien Tonakpon CAPO-CHICHI, Minis-
tre de l'Alphabétisation et de la
Culture Populaire, pour compter du
16 Février 1984.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU L'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promul-
gation de la Loi Fondamentale de la République Populaire
du Bénin et la Loi N° 83-001 du 3 Février 1983 qui l'a
complétée,
- VU Le décret N° 82-441 du 30 Décembre 1982 portant composition
du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

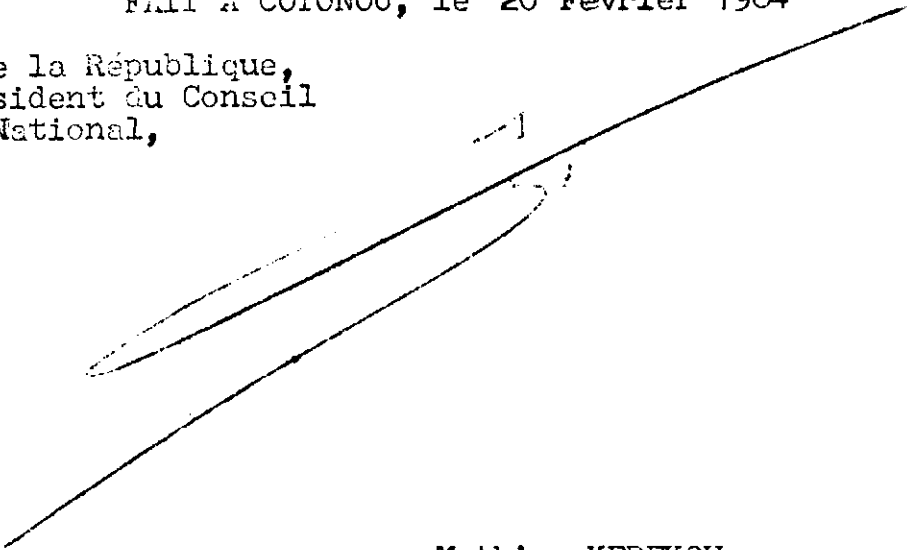
D E C R E T E :

Article 1er..- Pour compter du 16 Février 1984, le Camarade
Adolphe BIAOU, Ministre du Travail et des Affaires Sociales
est chargé de l'intérim du Ministre de l'Alphabétisation et
de la Culture Populaire, pendant la période de congé administra-
tif du Camarade Gratien Tonakpon CAPO-CHICHI.

Article 2..- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

FAIT A COTONOU, le 20 Février 1984

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Ampliatioms : PR 6 CC DU FRFB 4 ANR 4 SGG 4 SPD 2 PPC 2 CPC 6
MTAS- MACP 10 AUTRES MINISTERES 18 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-
DAN 4 DCCT-ONEPI-GDE CHANC. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6
JORFE 1.-